

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Registre communicable**

du mardi 10 octobre 2023

PRÉSENTS ET REPRESENTES

Madame Cécile BRÉON, Vice-Présidente
Monsieur Pierre CHARDON, Administrateur
Monsieur Robert COMBE, Administrateur
Madame Frédérique De VINZELLES, Administratrice
Madame Brigitte GAUVAIN, Administratrice
Madame Muriel HAUCHEMAILLE, Administratrice
Madame Françoise HUET, Administratrice
Madame Laurence JOURION, Administratrice
Madame Céline MARTIN, Administratrice
Monsieur Jean-Philippe POLITZER, Administrateur
Madame Isabelle POLLARD, Administratrice
Madame Josy TOP, Administratrice
Madame Marie-Noële DUPRE, Administratrice par Mme De VINZELLES
Madame Michèle GUYOMARD DE PREAUDET, Administratrice par Mme JOURION
Monsieur Alain MORAINÉ, Administrateur par Mme BRÉON

EXCUSÉS :

Madame Pierrette ETIENNE, Administratrice
Madame Charlotte LIBERT-ALBANÉL, Présidente

La séance est ouverte à 17 heures 00

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 JUIN 2023

Mme Bréon, Vice-présidente, propose à l'ensemble des administrateurs d'exprimer leurs remarques sur le procès-verbal de la dernière séance du Conseil d'administration.
Les administrateurs n'ayant aucune remarque, Mme Bréon demande d'approuver le procès-verbal du Conseil d'administration du 20 juin 2023.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des présents lors de la dernière séance.

Arrivée Madame Hauchemaille à 17h05

**2. CONVENTION DE SERVICE RELATIF A L'ACCES AUX SERVICES DE L'EXTRANET DES
CAISSES D'ALLOCATIONS FAMILIALES POUR LES INSTRUCTEURS DES DEMANDES DE RSA**

Madame Bréon expose le contenu de la convention ayant vocation à régir les droits d'accès des professionnels pour l'instruction d'ouverture du droit RSA.

Monsieur Combe indique qu'il conviendra d'être vigilant par rapport à la future loi travail dont les décrets d'application n'ont toujours pas été publiés.

Sans autre question ou remarque ce point est mis au vote.

Les administrateurs approuvent à l'unanimité cette proposition.

3. AVENANT A LA CONVENTION ENTRE LE CCAS ET LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAL-DE-MARNE POUR LE DISPOSITIF « MON COMPTE PARTENAIRE »

Madame Bréon présente l'avenant à la convention du dispositif « Mon compte partenaire » dont l'objectif est de sécuriser les droits d'accès en les réservant aux seuls assistants sociaux de la Ville. Ces derniers peuvent par ce biais communiquer avec la CAF via ce dispositif pour poser des questions ou signaler des difficultés ainsi que consulter les droits des usagers qu'elles accompagnent. Les responsables de la Direction de la vie sociale ont juste un droit d'accès « administrateur » afin de gérer les habilitations des agents.

Sans autre question ou remarque ce point est mis au vote.

Les administrateurs approuvent à l'unanimité cette proposition.

Arrivée Mme Pollard 17h20

Arrivée Mme Martin 17h25

4. PROPOSITION DE FAMILLES POUR LE LEGS PATHE 2023

Madame Bréon rappelle les conditions d'octroi du Legs Pathé afin d'aider les administrateurs à choisir les 2 familles qui seront proposées au Conseil municipal de décembre prochain pour son attribution.

4 familles sont proposées par les assistants sociaux.

Après lecture faite de chacune des situations, les administrateurs, après avoir échangé, choisissent de retenir à l'unanimité, pour l'octroi du legs Pathé, Mesdames D1 et D2. (cf. le détail dans le PV non communicable)

Quelques points divers sont abordés

- La présentation du programme de prévention des violences faites aux femmes de novembre 2023
- L'épicerie solidaire :
 - une collecte alimentaire a été effectuée les 22 et 23 septembre avec les 2 Intermarché de la rue de Strasbourg et le Super U à côté de l'épicerie
 - début du partenariat avec Biocycle avec la livraison le mardi après-midi de fruits et légumes donnés par les forains du marché du centre ville de Vincennes
 - point sur l'avancée de la mise en place de l'atelier culinaire
 - livraison prochaine de l'armoire réfrigérée
- Point sur la gestion de la canicule de septembre 2023 (3 jours) : 149 appels passés pour un total de 95 personnes.
- Présentation par M Combe de l'évolution de la MLE de Fontenay-sous-Bois avec un déménagement à venir et le fait d'être territoire d'expérimentation pour la loi France Travail. La MLE de Vincennes accueillera toujours les vincennois avec les mêmes missions qu'aujourd'hui.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 15